



DATES À RESPECTER POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DÉDUCTION ISF EN 2016

1. Rappel du calendrier imposé par l'administration fiscale

À titre indicatif, les dates limites de souscription fixées par l'administration fiscale pour que les souscriptions au capital de PME soient prises en compte au titre de l'ISF payé en 2016 sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Patrimoine	Mode de déclaration	Départements 01 à 19	Départements 20 à 49	Départements 50 à 974/976
Patrimoine compris entre 1.300.000 € et 2.570.000 €	Déclaration papier	Mercredi 18 mai 2016 à minuit		
	Déclaration en ligne	Mardi 24 mai 2016 à minuit	Mardi 31 mai 2016 à minuit	Mardi 7 juin 2016 à minuit
Patrimoine supérieur à 2.570.000 €	Déclaration et règlement	Mercredi 15 juin 2016 à minuit		

Toutefois, afin de tenir compte des délais de transfert des documents de souscriptions et des paiements, estimés à 5 jours ouvrés, les dates indiquées dans le tableau ci-dessous doivent impérativement être respectées sous peine d'inéligibilité des déductions au titre de l'ISF payé en 2016.

2. Dates limites fixées par WineFunding

Afin d'assurer la prise en compte de la souscription, les investisseurs doivent avoir réglé leur investissement et transmis l'ensemble des pièces justificatives aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous :

Patrimoine	Mode de déclaration	Départements 01 à 19	Départements 20 à 49	Départements 50 à 974/976
Patrimoine compris entre 1.300.000 € et 2.570.000 €	Déclaration papier	Mardi 10 mai 2016 à minuit		
	Déclaration en ligne	Mardi 17 mai 2016 à minuit	Mardi 24 mai 2016 à minuit	Mardi 31 mai 2016 à minuit
Patrimoine supérieur à 2.570.000 €	Déclaration et règlement	Mercredi 8 juin 2016 à minuit		